



N° 32.07.2018

Objet : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau concernant les travaux d'extension de la station d'épuration de la commune de Sainte Croix de Quintillargues

Nombre de délégués : 62

Présents : 32

Suffrages exprimés : 38

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil dix-huit et le trois juillet, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 27 juin 2018, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Jacques GRAU (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Alain BARBE (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
Madame Mariannick POVEDA (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
M. René ALBE (Saint André de Buèges)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel)
M. Alphonse CACCIAGUERRA – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière) – M. Jérôme POUGET
M. Claude COURTOIS – M. Guillaume FABRE – M. Gilles FRONTIN – Mme Annie LAMOR – M. Michel MAROT – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND (Saint Jean de Cornies)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
M. Michel CROUSILLES (Saint Martin de Londres)
M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Trévières)
M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
M. Eric BASCOU – Mme Bernadette ORGEVAL – M. Philippe SECONDY (Teyran)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)

Excusés :

Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
M. André COT (Claret)
M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès) – *Pouvoir à M. ANTOINE*
Mme Dominique STEWART – *Pouvoir à M. BARBE*
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. Roger GRANIER (Rouet)
Mme Francine BOHE – M. François GEORGIN (Saint Clément de Rivière)
M. Philippe LECLANT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à Mme LAMOR*
Mme Michèle LERNOUT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à M. MAROT*
Mme Isabelle ALDEBERT – Mme Hélène TAURAN (Saint Gély du Fesc)
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – Mme Christine OUDOM (Saint Mathieu de Trévières)
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Salvator D'AURIA – Mme Françoise GALLAS (Teyran)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)
M. Hussam AL MALLAK (Vailhauquès) – *Pouvoir à M. MARTINEZ*
M. Philippe CAZALS (Vailhauquès) – *Pouvoir à M. YVANEZ*
Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

M. Jean-Pierre RAMBIER est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20180703-32072018-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018

Monsieur Jean-Claude ARMAND que la station d'épuration de Sainte Croix de Quintillargues est dimensionnée pour traiter les effluents de 800 EH par un procédé de type lits bactériens faible charge suivi d'un traitement tertiaire pour abattement de la pollution bactérienne par lagunage sur 4 bassins.

Auparavant la station d'épuration (construite en 1984) était constituée uniquement de 2 bassins de lagunage naturel d'une capacité de 200 EH. Les travaux de 2004 ont permis de porter la capacité de traitement à 800 EH. Les 2 bassins existants ont été conservés mais agrandis.

Le schéma directeur d'assainissement de la commune réalisé en 1999 a prévu les travaux d'extension de la station d'épuration actuelle afin de la porter à 1 500 EH.

Le projet, au stade d'études préliminaires, établi par le bureau d'études Merlin mandaté à cet effet, consiste à :

- Réhabiliter ou construire un nouveau poste de refoulement des eaux usées principal ;
- Réaliser une extension de la station d'épuration existante et réhabiliter les ouvrages existants.

Le montant des travaux estimé par le bureau d'études au stade « études préliminaires » est fixé à :

Extension STEP 750 k€ HT
Réhabilitation poste de relevage principal à déterminer
Total à déterminer

Le Conseil de Communauté,

Le Rapporteur entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter auprès du Département de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse l'aide financière la plus élevée possible.
- **AUTORISE** le Département de l'Hérault à percevoir pour le compte du maître d'ouvrage la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser dans le cadre du contrat départemental Agence-Département.
- **ENGAGE** la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup à rembourser au département de l'Hérault la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur Le Président, en ce qui concerne la rédaction et la signature des documents administratifs pour mener à terme cette opération.

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

Le Président,
Alain BARBE

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 12/07/18
De la notification le 12/07/18
Et de la transmission à M. le Préfet le 12/07/18

Le Président,
A. BARBE



Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20180703-32072018-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018